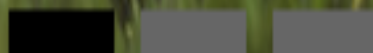


REVUE IVOIRIENNE DE SOCIOLOGIE ET DE SCIENCES SOCIALES



Vol.1 (2021) n°5 – 1^{er} trimestre
du 15 avril 2021

ISSN 2707-8604





Revue Ivoirienne de Sociologie et de Sciences Sociales
Université Alassane Ouattara
(Bouaké - Côte d'Ivoire)

Directeur de Publication :

Dr Gnazégbo Hilaire MAZOU, Maître de Conférences

Boîte postale : 01 BP V18 Bouaké 01

Tél :
(+225) 0102 84 10 79
(+225) 0708 35 09 41

E-mail : revueriss@gmail.com

Site internet : [http:// www.riss-uao.org](http://www.riss-uao.org)

ISSN 2707-8604

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de Publication : Dr Gnazégbo Hilaire MAZOU, Maître de Conférences

Rédacteur en chef : Dr Djama Ignace ALLABA, Maître de Conférences

Rédacteur en chef Adjoint : Dr Meless Siméon AKMEL, Maître de Conférences

Correspondance : *revueriss@gmail.com*

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. N'Guessan François KOUAKOU, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Deho Roger TRO, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Issiaka KONE, Professeur des Universités, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa

Prof. Alphonse Yapi-DIAHOU, Professeur des Universités, Université Paris 8

Prof. N'Doumy Noël ABE, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Doumbia TIEMOKO, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Émile Brou Koffi, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Opadou KOUDOU, Professeur des Universités, École Normale Supérieure Abidjan

Prof. Maïga ALKASSOUM, Professeur des Universités, Université OUAGA I (Burkina Faso)

Prof. François N'Goran KOUASSI, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Jean Ferdinand MBAH, Professeur des Universités, Université Omar-Bongo (Gabon)

Prof. Charles AWESSO, Professeur des Universités, Université de Lomé (Togo)

Prof. Jean-Michel Egue LATTE, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Prof. Jean-Baptiste GBONGUE, Professeur des Universités, IPNETP Abidjan

Prof. Hypolithe TOLLAH, Professeur des Universités, Universités Québec à Trois Rivières

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Sekre Alphonse GBODJE, Professeur des Universités, Université Alassane Ouattara

Dr Irafiala TOURE, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Diamoï Joachim AGBROFI, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Gnazégbo Hilaire MAZOU, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Meless Siméon AKMEL, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Obou Mathieu TCHETCHE, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Imourou Abou BAKARI, Maître de Conférences, Université Abomey-Calavi (Bénin)

COMITÉ DE RÉDACTION

Dr Gnazégbo Hilaire MAZOU, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Djama Ignace ALLABA, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Meless Siméon AKMEL, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Gnabro Robert LOBA, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Brahim COULIBALY, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Djibli Vincent DIBI, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara

Dr Konan Jérôme KOUAKOU, Chargé de recherche, Université Alassane Ouattara

Dr Euloge Zagocky GUEHI, Chargé de recherche, Université Peleforo Gon Coulibaly Korhogo

Dr Martin Armand SADIA, Maître-assistant, Université Alassane Ouattara

Dr Tehua Parfait KOUAKOU, Maître-assistant, Université Alassane Ouattara

NOTES AUX CONTRIBUTEURS

La revue **RISS**, *Revue ivoirienne de sociologie et de sciences sociales* de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire), est une revue scientifique à comité de lecture international et des évaluateurs faisant autorité dans les différents domaines qui ont le développement pour objet, notamment la sociologie et les sciences sociales. RISS est un espace de diffusion de travaux originaux de Sociologie et de Sciences Sociales. Cette revue scientifique vise l'émergence, la diffusion de réflexions approfondies sur le développement et la promotion d'un espace de communication et d'échange entre enseignants-chercheurs, chercheurs et différents autres intervenants sur la question partout dans le monde. La revue **RISS** publie un numéro tous les trimestres (quatre (4) numéros ordinaires chaque année), disponible en ligne sur le site de la revue et un dossier thématique au format papier paraissant au cours de la deuxième quinzaine du mois de décembre. En vue de susciter des interventions pour le dossier thématique, un appel à contribution est émis au début du mois de janvier de chaque année. Ce dossier vise à faire l'état d'une question dans toute sa complexité et ses diverses approches. Il est sous la responsabilité d'un Directeur désigné qui en assure le développement éditorial. Les normes éditoriales de la revue RISS sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et sciences humaines/CAMES.

Les manuscrits

La revue RISS ayant un caractère international, il est recommandé aux auteurs de rédiger dans le souci d'être compris de tous. Aussi doivent-ils éviter des expressions régionales ou de faire allusion à des faits situés localement. Les contributions doivent être envoyées aux responsables de la revue sous la forme électronique, en version Word uniquement à l'adresse : revueriss@gmail.com. Tout projet de texte soumis à évaluation doit présenter les informations suivantes :

- Titre de l'article en capitales d'imprimerie (20 mots maximum) ;
- Les Noms et prénoms complets des auteurs avec leurs adresses professionnelles ;
- Institution de rattachement de son auteur ou de chacun de ses auteurs ;
- Le résumé de l'article en français et en Anglais (150 mots maximum).
- Le corps du texte en Police Times New Roman, Taille 12, Interligne simple ;

Les références bibliographiques suivant les Normes APA (classées par ordre alphabétique) ;

- Volume : 20 pages maximum
- Marges : 3 cm à gauche, 2 cm en haut, à droite et en bas
- La subdivision du texte doit se faire selon le système décimal (1., 1.1., 1.2. - 2., 2.1., 2.2. , etc.).

Structuration recommandée pour tout manuscrit

Pour les contributions **théoriques** et **fondamentales** :

- ✓ Une introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches théoriques)
- ✓ Un développement articulé
- ✓ Une conclusion
- ✓ Une bibliographie

Pour les contributions résultant d'une **recherche de terrain**:

- ✓ Une introduction (justification du choix du thème, objectif, question principale)
- ✓ Un développement articulé (méthodologie, résultats, discussion)
- ✓ Une conclusion
- ✓ Une bibliographie

Résumé : Tout article, y compris les articles de synthèse, doit être accompagné de résumés en français et en anglais, quelle que soit la langue originale du texte. Il doit énoncer brièvement le problème et les objectifs de la recherche, la démarche méthodologique et les principaux résultats. Tout résumé est suivi d'un maximum de 5 mots clés.

Introduction : L'introduction doit poser clairement la problématique avec des citations scientifiques (au moins 5) les plus récentes et les plus pertinentes. Les objectifs de l'étude doivent être clairement énoncés. Le texte doit être rédigé dans un langage scientifique et compréhensible.

Matériel et Méthodes : Dans cette rubrique, il s'agira de décrire la démarche méthodologique suffisamment détaillée. Y figurent entre autres : le type d'étude, la description de la population de l'étude, les données et les techniques utilisées, les variables principales et secondaires étudiées, l'analyse statistique, etc.

Résultats et analyse : Les titres sont alignés à gauche, sans alinéa et en numérotation décimale : Titre de niveau 1 est en gras (6 pts avant, 6 pts après), Titre de niveau 2 est en italique gras avec 6 pts avant, 6 pts après et le Titre de niveau 3 est en italique non gras (6 pts avant, 6 pts après).

Discussions : La démarche méthodologique utilisée et les résultats obtenus doivent être discutés de façon conforme aux normes. Au moins cinq (5) auteurs devront être cités en référence dans la discussion.

Citations : Les citations d'auteurs sont entre guillemets. Lorsqu'elle dépasse trois (3) lignes, il faut aller à la ligne pour la mettre convenablement en forme (interligne 1, aller en retrait vers la droite de 2 points, taille de la police réduite d'un point par rapport à la taille normale du texte). Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon le cas :

Initiale(s) du (des) prénom(s) du (des) auteurs plus nom du (des) auteurs suivi de l'année de publication et de (des) pages de référence ; tous ces éléments étant mis entre parenthèses.

Initiales (s) du (des) prénoms du (des) auteurs plus nom du (des) auteurs, année de publication et page de références ; ces deux derniers éléments étant mis entre parenthèses.

Exemples :

Cas 1 : Les femmes enceintes ont leur façon d'appréhendé les différents modèles d'interprétation de la maladie (P. H. Collins, 2012 : p. 6).

Cas 2 : Selon H. Mazou (2014, p. 11), les comportements des jeunes sont socialement situés.

Références bibliographiques

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

Nom et Prénom (s) de (des) auteur(s), Année de publication, Titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la

revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

1. Bourdieu Pierre, 1998, La Domination masculine, Paris, Éditions du Seuil, 92 p.
2. Gendron C. 2006, Le développement durable comme compromis, Paris, PUQ, 294 p.

TABLE DES MATIERES

Editorial	8
------------------------	----------

Espagnol

KONAN Koffi Syntor Discours bivalent et désacralisation du Franquisme dans <i>Juan sin tierra</i> de Juan Goytisolo	9–27
--	-------------

DIOMANDÉ Zinié Ella Epse KOUASSI Globalisation et homogénéisation des cultures: cas de l'Espagne et de l'Amérique latine	28–40
---	--------------

Lettres (Littérature et Langue)

DABLE Kouakou Paul La mise en scène de l'altérité dans la littérature africaine postcoloniale entre insécurité et hybridité	41–48
--	--------------

NJONGUÉ Mathieu <i>L'Étoile sombre</i> de Désiré Marie KAMENI ou la construction du sens du texte via l'imaginaire spatial	49–63
---	--------------

DOUKOURÉ Madja Odile La problématique de la résistance passive dans <i>L'enfant de sable</i> de Tahar Ben Jelloun	64–78
--	--------------

Philosophie

KOLESNORÉ Pascal Désordres et incivismes au cœur de l'ordre libéral démocratique : essai de compréhension	79–88
--	--------------

DIDEH Dègbédji Gad Abel / BOKO Sèdjro Bernadin La politisation de la vie selon Giorgio Agamben et Michel Henry	89–99
---	--------------

SOMDA Domèbèimwin Vivien Le panafricanisme par le bas dans une « société de peuples bien ordonnés »	100–119
--	----------------

Sciences de l'éducation

SENAYAH Kossi Eli Fonctionnement et organisation des comités de gestion des écoles au Togo	120–140
---	----------------

Sociologie

KONAN Koffi / MLAN Konan Séverin / FOFANA Valoua Expansion de l' <i>anacardium occidentale</i> et paradoxe de paupérisation dans l'Est de la Côte d'Ivoire	141–156
---	----------------

VODOUNNON TOTIN K. Marius Analyse des tendances lourdes à l'objectivation des regroupements territoriaux de développement au Bénin	157–171
---	----------------

TRAORE Ibrahima / FOFANA Issa Travail des élèves sur les sites d’orpillage au Mali : cas de deux communes rurales dans la région Sikasso **172–186**

SAHGUI Nékoua P. Joseph Perception et stratégies de réinsertion des enfants en mobilités transnationales de la commune de Zakpota au Bénin **187–204**

SANGARE Moussa / AFFESSI Adon Simon / FOFANA Memon Association de la culture du coton et du vivrier : causes et niveau de connaissance des producteurs de cette pratique sur la santé des consommateurs dans la sous-préfecture de Karakoro (Côte d’Ivoire) **205–219**

TOGOLA Salif / TOURE Boureima Dynamique organisationnelle des pêcheurs migrants dans le bassin du Sankarani (Selingue) au Mali **220–231**

ÉDITORIAL

Le monde d'aujourd'hui est confronté à des phénomènes qui brouillent les distinctions habituelles : les appartenances multiples et les métissages, les rencontres interculturelles, les mélanges entre modernité et tradition, les tensions entre mondialisation et affirmations identitaires, les emprunts et les détournements d'une culture à l'autre, les impacts des nouvelles technologies de la communication et des nouveaux imaginaires culturels, les changements climatiques, etc. Toutes ces préoccupations susmentionnées invitent les Enseignants-chercheurs et Chercheurs à s'inscrire dans une démarche de découverte pour affronter la réalité sociale à travers leurs différentes investigations, échanges et contributions scientifiques. Il s'agit de comprendre et d'expliquer la réalité étudiée, dans le but de trouver la véritable explication des faits, en vue de participer au bien-être social de nos populations.

C'est dans ce contexte que la Revue Ivoirienne de Sociologie et des Sciences Sociales (RISS), du Département de Sociologie à l'Université Alassane OUATTARA (Bouaké - Côte d'Ivoire), dans une approche pluridisciplinaire, se propose de mettre à la disposition de ses fidèles lecteurs et contributeurs d'horizons divers, un espace d'échanges et de productions scientifiques, afin de contribuer au développement de nos sociétés.

Tout en vous souhaitant bonne lecture, nous espérons que les différentes contributions et échanges vous seront profitables.

Pour le comité de rédaction

Gnazégbo Hilaire MAZOU

Directeur de publication

PERCEPTION ET STRATEGIES DE REINSERTION DES ENFANTS EN MOBILITES TRANSNATIONALES DE LA COMMUNE DE ZAKPOTA AU BENIN

SAHGUI Nékoua P. Joseph
Enseignant-Chercheur à l'UAC/BENIN
Maître de Conférences/CAMES
Département de Sociologie-Anthropologie
BP : 2670-Abomey-Calavi
Tél : (229) 95 21 69 60 /97 35 20 45
E-mail : sahpojos.lakrohoun@gmail.com

Résumé

Les mobilités en Afrique de l'Ouest sont anciennes et constantes. Elles ont évolué au gré des contraintes historiques, géopolitiques et conjoncturelles et continuent d'être animées par certains groupes socioculturels dont les traditions commerçantes se sont professionnalisées au fil des siècles. De par sa diversité et sa complexité, les mobilités des enfants présentent à la fois de nombreux enjeux et risques pour le respect de leurs droits. Parfois seule, souvent accompagnée, issue d'un choix individuel, commun ou forcé, la mobilité des enfants est le résultat de l'influence de multiples facteurs d'attraction et de répulsion. L'objectif de la présente recherche est de contribuer à une meilleure compréhension de la persistance des mobilités transnationales des enfants malgré les différentes stratégies de réinsertion dans la Commune de Za-Kpota à travers les stratégies de réinsertion. Compte tenu de la nature qualitative de la recherche, des entretiens semi-directifs ont été faits à partir d'un guide d'entretien sur un échantillon à choix raisonné de 77 acteurs. Les données empiriques collectées ont été ensuite traitées au moyen de l'analyse thématique. Les résultats de cette recherche révèlent après enquête du terrain que la destruction de la famille, la précarité de vie et la recherche de développement individuel ou collectif constituent les principaux facteurs favorisant les mobilités des enfants. Le phénomène touche particulièrement les familles à faible revenu, les familles polygames avec un grand nombre d'enfants, les familles recomposées ou monoparentales puis les familles disloquées. Les organisations régionales et les ONG œuvrent pour la réinsertion des ces enfants mobiles.

Mots-clés : Bénin/Za-Kpota, Perception, Stratégies, Enfants, Mobilités transnationales

Abstract

Mobility in West Africa is a long-standing and constant fact. It has evolved according to historical, geopolitical and cyclical constraints and continues to be led by some socio-cultural groups whose trading traditions have become more professional over the centuries. Due to its diversity and complexity, children's mobility presents both challenges and risks for the respect of their rights. Sometimes alone, often accompanied, be it the result of an individual, a collective or a forced choice, children's mobility is the result of the influence of multiple factors of attraction and repulsion. The objective of this research is to contribute to a better understanding of the persistence of transnational mobility of children despite the different

reintegration strategies in Za-Kpota. Given the qualitative nature of the research, semi-structured interviews have been carried out using an interview guide on a reasoned choice sample of 77 actors and authors. The empirical data collected has then been processed through thematic analysis. The results of this study reveal that the destruction of the family, the precariousness of life and the search for individual or collective development constitute the main factors favouring children's mobility. The phenomenon particularly affects low-income families, polygamous families with a large number of children, stepfamilies or single-parent families and then separated families. Both regional organisations and NGO are working for the social reintegration of these children.

Keywords: BENIN / Za-Kpota, Perception, Strategies, Children, Transnational mobility.

Introduction

Au cours de la décennie 2000-2010, l'Afrique de l'Ouest a été le théâtre d'une mobilisation sans précédent des Etats, des agences intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et des principaux bailleurs de fonds contre un phénomène unanimement dénoncé comme odieux et inacceptable: la traite des enfants (J. Igue, 2014). La précocité des enfants concernés, et l'importance du nombre de filles, ont fait du manque de protection de ces migrants l'une des préoccupations principales des pouvoirs politiques, des institutions nationales et internationales de protection de l'enfance, des chercheurs et des médias. Selon les Nations Unies (2012), en 2010 il existait globalement 33,3 millions de migrants internationaux dont l'âge varie entre 0 et 19 ans, soit 16 % de l'ensemble de la population migrante. On estime que 214 millions de personnes dans le monde entier soit 3,1 pour cent de la population totale sont des migrants internationaux (ONU, 2009). Ce chiffre est éclipsé par le nombre de migrants internes que le (PNUD, 2009) estime à environ 740 millions. Les jeunes représentent une part disproportionnée des migrants dans le monde, puisque un tiers approximativement des flux migratoires de tous les pays en développement appartiennent à la tranche d'âge des 12 à 24 ans (BM, 2007). En Afrique, les enfants âgés entre 0 à 19 ans représentent 28% des migrants internationaux et près d'un migrant sur trois en Afrique de l'Ouest (ACP, 2013). Les mouvements migratoires s'accroissent dans un monde de plus en plus globalisé. En 2007 et 2008, on estimait qu'en Afrique de l'Ouest, 86% des migrations étaient intrarégionales (OCDE, 2014). La migration économique est l'une des cinq composantes de la mondialisation avec le commerce des biens et les services, les investissements étrangers et les délocalisations, la finance et les mouvements de capitaux, les flux internationaux de technologies et de connaissances (M. Mouhoud, 2005). Beaucoup de ces migrants sont des mineurs qui se déplacent accompagnés ou non. Alors que la migration contribue indéniablement au développement du potentiel humain par les échanges sociaux, culturels, économiques ou professionnels. Les conditions dans lesquelles s'effectue la migration aujourd'hui ont des conséquences sur les acteurs concernés, entre autres les enfants.

La plupart migrent avec leurs parents mais d'autres enfants le font de manière indépendante. Ces derniers sont de plus en plus nombreux depuis quelques années. On les nomme « mineurs non accompagnés » (MNA) ou « mineurs séparés » ou encore plus récemment par le terme anglais « *children on the move* ». Ce dernier prend en compte la grande diversité des enfants migrants (genre, âge, aspirations, etc.) et regroupe les thèmes communs qui affectent la vulnérabilité et la résilience de ces enfants. L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) en 2008 soulignait que « la quête d'un emploi sera au cœur de la plupart des mouvements migratoires du XXI^e siècle » (OIM, 2008).

Une étude initiée de 2008 à 2010 par une large plateforme d'agences de protection de l'enfance, a permis afin de mieux comprendre les mobilités des enfants et des jeunes dans la région ouest et centre du continent africain. Selon le rapport de ce travail, le nombre d'enfants originaire d'Afrique de l'Ouest en mobilité n'est connu d'aucun service ou organisation. Ladite étude a pris en compte quatre pays que sont : le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée et le Togo.

Au Bénin, la précarité socio-économique des familles (la pauvreté de nombreuses familles associée au nombre élevé d'enfants, leur incapacité à garantir la satisfaction des besoins de base et l'éducation des enfants, le faible niveau d'éducation et ou d'alphabétisation des parents, les dérives et les reconfigurations de la composition et de l'économie familiale suite à l'urbanisation et à la modernisation, l'attribution très précoce d'un rôle économique aux enfants, la demande élevée de la main d'œuvre enfantine à bas coût) sont des facteurs qui contribuent au recours à des stratégies individuelles et familiales de subsistance qui sont très dommageables pour les enfants ; et au fait que les enfants soient mis précocement au travail ou exposés à la mobilité précoce (PNPE, 2018). L'exploitation économique de l'enfant continue d'être un phénomène de grande ampleur au Bénin. La commune de Za-Kpota dominée par l'agriculture quand bien même on note une diminution du nombre d'actifs dans ce secteur au cours de ces dernières années au profit d'autres activités (le commerce et les transformations) et présentant une proximité avec la République Fédérale du Nigeria, favorisant les échanges a toujours eu depuis le renouveau démocratique un solde migratoire négatif, dont le point culminant est -1441 en 2013. Le RGPH4 (2013) classe Za-Kpota au rang des communes à soldes migratoires négatifs après Abomey, Covè et Zagnanando. Elle est considérée comme l'une des communes à fort taux d'émigration et à faible taux d'immigration. Comment les mobilités des enfants de la commune de Za-Kpota ont pu s'enraciner au point de défier les interventions des organisations de la société civile ? La mobilité des enfants à Za-Kpota est un phénomène systémique à multiples déterminants dont la destruction de la cellule familiale, les contraintes économiques, la recherche d'opportunité de développement individuel et collectif favorisent la mobilité transnationale des enfants la commune de Za-Kpota. L'objectif de cette recherche est d'analyser les mobilités transnationales chez les enfants de la commune de Za-Kpota à travers les déterminants ainsi que les stratégies de réinsertion sociale déployées.

De façon spécifique, cette recherche vise d'abord à décrire les relations entre les contraintes économiques, la déstructuration de la cellule familiale et la mobilité transnationale chez les enfants à Za-Kpota. Ensuite à identifier l'influence qu'a la recherche d'opportunités de développement individuel et collectif sur la décision de départ en mobilité transnationale chez les enfants de Za-Kpota. Enfin, à apprécier les raisons de la persistance du phénomène de mobilité transnationale chez les enfants de Za- Kpota en lien avec le caractère neutre que présente le phénomène.

2-Démarche méthodologique

2.1- Cadre de l'étude

La commune de Za-Kpota aujourd'hui, fait partie des 09 communes du département du Zou. Elle est limitée au Nord-Ouest par la commune de Djidja, au Nord-Est par la commune de Zagnanando, au Sud-Ouest par la commune de Bohicon, à l'Est par la commune de Covè et au Sud-Est par la commune de Zogbodomey. Elle couvre une superficie d'environ 600 km² sur lesquels vivent 132.818 personnes, soit 61945 hommes pour 70 873 femmes RGPH4(2013). Selon la même source, chaque ménage de la commune compte en moyenne 4,5 personnes. Par ailleurs, la densité de la population est comprise entre 739 et 1642 habitants au km² RGPH (2013). Selon le dernier découpage administratif, Za-Kpota est

composée de 56 villages regroupés en huit (8) arrondissements. Quant au choix de la commune, il tient de ce que cette localité, dans le département du Zou, fait partie de celles où la prévalence du phénomène de la mobilité des enfants est très élevée RGPH4(2013).

2.2-Population d'étude

Quatre différentes populations sont donc ciblées dans le cadre de cette recherche. Les enfants ayant pratiqués la mobilité et qui sont revenus à Za-Kpota, leurs parents ou tuteurs, les autorités locales et les leaders religieux enfin les responsables d'ONG et les responsables d'ateliers d'artisanats intervenant dans le milieu sur la question de l'enfance.

2.3- Méthode d'échantillonnage

Les techniques de choix raisonné et de boule neige ont permis sélectionner les informateurs par catégorie en fonction des critères tels que : être enfants mobiles de retour temporaire dans la Commune, les parents des enfants, les responsables d'ONG, les autorités locales et les chefs religieux. Au total 77 informateurs ont été rapprochés sur consentement oral. La confidentialité des déclarations et l'anonymat des informateurs ont été garantis. Le tableau ci-dessous récapitule la liste des informateurs interrogés.

Tableau I : Récapitulatif des acteurs interrogés

Catégories des acteurs	Effectifs
Leaders religieux	09
Autorités locales	07
Responsables ONG	16
Enfants mobiles	20
Parents	25
Total	77

Source : Enquêtes du terrain, 2020

2.4-Méthode de collecte de données

La démarche méthodologique adoptée pour cette recherche est de nature mixte, analytique et descriptive. La priorité a été accordée à la description et à l'analyse des causes et des conséquences de la migration sur la vie socioculturelle des parents installés dans la Commune de Za-Kpota. Ainsi, les techniques et les outils de collecte des données utilisées sont entre autres les entretiens semi-structurés et le guide d'entretien. L'observation directe réalisée à l'aide d'une grille d'observation dans les villages et quartiers de villes de la Communes. La recherche documentaire a permis de prendre connaissance de la position de certains acteurs sur la question.

2.5- Méthode d'analyse de données

Les informations collectées ont été traitées de façon manuelle avec la méthode de tri thématique. Ainsi les données collectées ont été saisies et transcrites par le logiciel Microsoft Word. Dans un premier, il a été procédé à l'élimination des informations peu pertinentes par

rapport au sujet abordé. Ensuite, des données ont été regroupées et traitées par thématiques. Enfin, des analyses et commentaires de celles-ci ont permis la rédaction de cet article.

3- Résultats et analyse des données

3.1- Caractéristiques des principaux acteurs impliqués dans la mobilité transnationale des enfants

Dans la Commune de Za-Kpota le phénomène de la mobilité des enfants fonctionne à travers une chaîne de plusieurs acteurs. Il s'agit essentiellement des enfants, de leurs parents proches ou lointains et des démarcheurs qui peuvent être aussi des membres de la famille. La mobilité des enfants s'observe surtout dans :

- ✓ Les familles à faible revenu,
- ✓ Les familles polygames avec un grand nombre d'enfants,
- ✓ Les familles recomposées ou monoparentale (décès de la mère ou du père),
- ✓ Les familles divorcées.

Les victimes concernées par le phénomène sont des enfants, filles et garçons, généralement âgés de 05 à 15 ans. Ils ont un faible niveau d'éducation. Leurs parents sont souvent des artisans, des agriculteurs ou des commerçants.

3.2- Contraintes économiques et crise de la solidarité familiale

Pour comprendre l'influence des facteurs économiques et de la structure familiale sur la mobilité des enfants, quelques propos d'informateurs illustratifs peuvent être explorés.

« Je viens de Dotan. Mon père, un beau matin est parti de la maison comme d'habitude pour ses travaux champêtres et le soir venu les gens de notre entourage sont venus nous annoncer qu'ils l'ont vu étendu par terre sur le chemin de retour il était déjà mort. J'étais encore très petit je devrais avoir environ 07 ans. Quand il vivait nous ne manquions de rien. Ma mère après la mort de mon père, n'ayant plus les moyens de subvenir à nos besoins car nous étions au nombre de cinq enfants, trois filles et deux garçons, m'a envoyé chez un oncle paternel au Nigeria afin de m'assurer un avenir meilleur. Au départ j'étais bien vu chez ce dernier, mais après tout a changé. Sa femme ne me voyait plus d'un bon œil. Je faisais tous les travaux domestiques au moment où ses enfants se reposaient. Au moment où ses enfants allaient à l'école moi j'étais à la maison. À l'âge de 14 ans, voyant que je souffrais j'ai décidé de rejoindre ma mère car je me suis dit qu'il est mieux de venir souffrir auprès d'elle que chez mon oncle qui voyait tout mais qui n'a jamais réagi face à tout ce que sa femme me faisait subir. Ma mère ne pouvait pas dire un mot face à tout cela. Elle était silencieuse et souffrait à l'intérieur d'elle-même. Elle a aussi envoyé ma sœur cadette par le biais d'une de ses amies à Cotonou pour les travaux de maison afin qu'elle réussisse là-bas pour nous soutenir en retour. Mais hélas ! Ça n'a pas marché non plus et nous sommes tous rentrés. Aujourd'hui nous sommes en formation grâce au CPS. » (S, âgé de 17 ans, fils aîné de famille, Za-Kpota, le 25/6/2020).

En disséquant ce récit, deux éléments majeurs sont à relever. D'abord, le père de famille qui était le soutien économique de la famille décède brusquement. L'équilibre de la famille est ainsi rompu sur tous les plans, notamment économique. Ce coup de massue est l'événement déclencheur qui a conduit plus tard au départ en mobilité de deux enfants de cette famille. La

décision de mise en mobilité émane de la maman devenue par la force des choses, père et mère, à joindre les deux bouts. Les difficultés à subvenir aux besoins élémentaires de la famille, dépourvue de son bras économique d'antan est la principale raison avancée pour justifier le choix de la mère.

Ensuite en s'intéressant de plus près au discours de cet aîné d'une famille de 06 personnes, un autre argument justifierait la mise en mobilité des enfants. Cette séquence des propos de l'enquêté est évocateur :

« Au décès de mon père, et face aux difficultés que nous rencontrions pour le manger, ma mère s'est rapprochée de mon oncle paternel. Il était rentré du Nigéria comme il le faisait souvent. C'est en ce moment qu'il a dit qu'il pouvait m'aider à évoluer au Nigéria. Ma mère a trouvé en ces propos une porte de sortie de la misère que côtoyons tous les jours, nous qui étions à l'abri du minimum. Ma mère ne fait que pleurer quand elle parle de l'époque où mon père était encore vivant. Elle avait cru en mon oncle. Pour elle, la famille était encore solidaire et le frère de mon père ne pouvait voir ses neveux en difficultés sans leur porter assistance. Mais elle s'était royalement trompée » (S, âgé de 17 ans, fils aîné de famille, Za-Kpota, le 25/5/2020)

Croyant encore à la solidarité familiale africaine la maman mise sur l'un de ses beaux-frères pour sortir son aîné de la précarité. Autrefois, dans les pays en développement, l'entraide se faisait au sein de la famille, de la parenté, du voisinage et au niveau du village en général.

Dans la première partie du livre « Famille, enfants et développement en Afrique », François Itoua (1914), explique l'importance de la famille. Selon lui, la famille est la cellule de base de toute société humaine. Cette réalité s'impose partout dans le monde, quel que soit le système social en vigueur et malgré l'ampleur des problèmes de notre époque. La manière de fonder une famille et la signification que recouvre ce concept de famille varient selon les sociétés, leurs coutumes et leurs lois. Ces différentes attitudes expriment, toutefois, l'amour ou la volonté d'un couple de s'impliquer socialement, de vivre et de se comporter selon les modèles (sociaux) produits par cette société. La famille représente donc une structure sociale objective indépendamment du degré d'entente ou d'amour qui peut exister entre ses membres et qui, évidemment, est d'une extrême importance pour sa vie socioéconomique et affective. Ainsi, en Afrique depuis longtemps, dans les communautés traditionnelles, l'entraide est de rigueur notamment dans les milieux ruraux. Leurs entreprises visent à réaliser des objectifs sociaux ou individuels pour permettre à un membre du groupe de faire face à une situation qui nécessite la collaboration de tous. Aujourd'hui, la famille qui était envisagée comme un lieu de protection et d'accompagnement de ses membres en situation de vulnérabilité se révèle parfois comme le lieu de misère.

De nos jours, on observe un affaiblissement des formes de solidarité au niveau des sociétés dites traditionnelles. Ce qui renforce la vulnérabilité et le paupérisme de certains membres. De par sa fonction, le concept de solidarité sociale peut être défini comme un lien d'engagement et de dépendance réciproques entre des personnes ainsi tenues à l'endroit des autres, généralement des membres d'un même groupe liés par une communauté de destin tel que famille, village, profession, entreprise, école, nation, etc.

Dans son acception la plus commune, la solidarité caractérise des personnes qui choisissent ou ressentent une obligation morale d'assister une autre personne, et réciproquement. Parler de solidarité sociale, c'est faciliter l'intégration sociale des individus. En ce sens, l'intégration

sociale repose aussi sur l'existence des liens affectifs, non rationnels, chauds, qui relient les individus entre eux et avec la société dans son ensemble (P-Y. Cusset, 2011).

3.3-La famille suscite la mobilité chez les enfants

L'absence d'un environnement familial sécurisant favorise la mobilité chez certains enfants. Les propos de ce jeune adolescent illustre bien ce phénomène.

« Mon père a divorcé avec ma mère quand nous étions jeunes. Pour mon père et ma mère nous sommes 7 dont 2 jumeaux, 1 sœur aînée, le benjamin et moi je suis le cadet âgé de 20 ans (4 garçons et 3 filles). Mon père est cultivateur et ma mère vendeuse d'akassa. Un jour, ils se sont disputés puis mon père a battu ma mère. Le lendemain cette dernière a quitté la maison. Il faut dire que mon père la battait régulièrement. Elle est partie on pensait qu'elle allait revenir mais hélas. Elle ne l'a pas fait. Quand ils étaient ensemble nous n'étions pas riches mais nous ne manquions de rien. Aujourd'hui elle est chez son père. Elle ne s'est pas remariée. Du côté de mon père lui il s'est remarié et a fait 03 autres enfants. Nous n'avions aucun problème avec notre belle mère mais les moyens financiers pour la survie n'étaient plus suffisant alors avec mes frères, j'ai décidé de me rendre au Nigéria pour venir en aide à mon père. En ce moment j'avais 15 ans car je voyais des amis qui partaient et revenaient et me parlaient des opportunités d'emploi là-bas. J'ai eu le temps de prévenir ma mère et je suis parti. Au début vraiment ça a marché. J'ai fait aide-maçon, ensuite deux des jumeaux m'ont suivi. Nous avons fait environ deux ans mais à partir de la troisième année la personne qui nous a amené là-bas a eu une situation avec notre patron et tout a rejailli sur nous. C'est ainsi que nous sommes rentrés. Aujourd'hui avec ce que nous avons économisé j'ai fait ma formation en maçonnerie et mes frères eux en menuiserie » (E, âgé de 20 ans cadet d'une famille, Za-Kpota 22/6/2020).

A travers ce récit de vie très intéressant, nous constatons que la décision de départ en mobilité de l'informateur et de ses frères résulte de trois facteurs que sont : le divorce de ses parents, son père qui s'est remarié ensuite le manque de moyens financiers pour la survie de la famille. Il faut relever ici que c'est d'abord la déstructuration de la famille nucléaire qui était le facteur déclencheur. Le manque de moyens financiers n'est donc pas le seul déterminant de mobilité chez ces enfants. La famille suscite alors les mobilités chez les enfants par la combinaison de différentes ressources (affectives, matérielles, financières). Le groupe familial agit sur la capacité des jeunes à se déplacer ou non. Dans le même ordre d'idée, V. Kaufmann (2006) déclare que : «l'acquisition des compétences à la mobilité – ou motilité– s'acquiert dans la famille. La structure de la famille ainsi que son fonctionnement au quotidien orientent directement la mobilité de ses membres ». Par exemple, le divorce parental amène les individus à développer des potentiels de mobilité plus élevés. Aussi, la séparation des parents demande bien souvent aux enfants de se déplacer entre le domicile du père et celui de la mère.

3.4-Mobilités transnationales des enfants : Un projet personnel et ou familial ; partir pour mieux vivre

Les raisons de la mobilité transnationale des enfants à Za-Kpota fluctuent entre l'économie, la famille et la quête d'un mieux-être. Selon les cas, tous ces facteurs sont interagissent pour

justifier la décision de départ en mobilité. Ces causes trouvent leurs origines dans des contextes d'instabilité économique, un climat général d'insécurité familiale et le désir d'opportunités de développement, comme il a été démontré dans le chapitre précédent. En nous basant sur les raisons économiques en tant que motif du projet individuel ou familial de mobilité des enfants, elles représentent des éléments de destruction des liens familiaux. Alors, la pauvreté et ses corollaires peuvent conduire les enfants à se détacher de leur cellule familiale. De tels arguments justifient les idées avancées par (E. Laurent, 1965), lorsqu'il soutenait que les pauvres sont, dans tout état social, ceux qui subissent le plus de privations, ou, si l'on raisonne sur un état social hypothétique, ceux dont, pour une raison quelconque, les jouissances sont moindres. Pour répéter, (C. Guilmoto, 2000), la pauvreté désigne la privation du social. Pour lui, il s'agit de la perte de la capacité des individus à élaborer des enjeux de leur propre destin individuel et collectif. A ce sujet un acteur nous parle en ces termes :

« Je suis âgée de 18 ans, et de l'arrondissement de Kpakpamè. J'ai laissé l'école en classe de 6^{ème} et je suis allée au Nigeria avec mon frère aîné en 2000. Et je suis revenue en 2018. Nous sommes une famille de 06 enfants et je suis la deuxième. Mon père est au Gabon c'est ma mère qui nous fait tout. Un jour ma mère nous a appelé et nous a dit qu'elle n'avait plus les moyens financiers pour assurer nos besoins. C'est là que nous avons décidé de partir au Nigeria pour chercher de l'argent. C'est une autre personne qui nous a accompagné là-bas, ce n'est pas un parent mais plutôt une connaissance. La décision de partir au Nigeria n'émane pas de notre mère. C'est nous-mêmes qui l'avions voulu. Elle s'explique par le fait que plusieurs de nos amis allaient et revenaient avec des biens pour leurs parents. Là-bas, je vendais dans une boutique et mon frère aîné était confié à un chef maçon. Notre déplacement ne nous a pas trop marché. Ma patronne ne m'a pas bien payée et je suis rentrée. Mon frère aussi est rentré 1 an plus tard car le travail qu'il exécutait était rude. Je suis heureuse aujourd'hui d'avoir commencé une formation en apprentissage grâce à une ONG en place avec l'appui du CPS. C'était pour moi un mauvais choix d'avoir décidé de partir. »
(C, âgé de 18 ans, fille de famille, Za-Kpota, 19/6/2020).

De ces propos de C, nous constatons que la décision de migrer est venue d'elle-même. C et son frère ont décidé de partir en raison de la situation économique qui prévalait dans leur famille à l'époque. Il fallait partir afin d'assurer un mieux-être à leur famille et venir en aide à leur maman. La prise de décision individuelle de mobilité fut expliquée par les théoriciens néo-classiques (M. Todaro, 1976) et (J. Harris, 1970). Selon l'approche néoclassique, les acteurs comparent la satisfaction qu'ils retirent de leur localisation actuelle avec celle qu'ils pourraient retirer d'un déplacement et une insatisfaction résidentielle engendre un mouvement. La migration apparaît ainsi comme une stratégie parmi tant d'autres (changement d'emploi, choix familiaux, etc.), permettant à l'individu de réagir à une insatisfaction (M. Zouiten, 1995). Les acteurs sont considérés comme accordant principalement une « utilité » aux biens et services qu'ils peuvent acquérir et les facteurs explicatifs d'une migration sont dès lors approximés par les différentiels de salaires. L'agrégation des décisions individuelles explique ensuite les mouvements migratoires. Une propriété centrale du modèle néoclassique est qu'il considère la migration comme un facteur d'équilibrage des différences géographiques puisque les migrants vont se diriger des zones à bas salaires vers les zones à hauts salaires et vont dès lors modifier l'offre et la demande de travail. Cette approche met l'accent sur les caractéristiques de l'individu, afin de comprendre sa motivation de quitter un

endroit, de même que son adaptation à son lieu d'arrivée. C'est à partir d'une perspective économique que l'on a le plus centré l'attention sur les actes individuels comme déterminants de la mobilité et des processus migratoires. C'est-à-dire que celle-ci résulte de la décision rationnelle de "l'*homo economicus*", qui tend à maximiser son revenu par une émigration vers une zone où l'offre d'emploi est plus grande et les salaires plus élevés. C'est souvent la ville qui est choisie par le migrant pour mieux répondre à ses besoins (M. Zouiten 1995). Le phénomène de l'immigration est donc tributaire des facteurs endogènes d'une part et des facteurs exogènes d'autre part; ou selon la terminologie balandierienne, elle est influencée par des « dynamiques du dedans et des dynamiques du dehors ». Pour M. Todaro, (1976) par exemple, l'exode rural constitue une réponse des individus à la différence de salaire entre milieu urbain et milieu rural. Le désir de partir découle non seulement d'un projet individuel mais aussi d'un projet collectif ou familiale. C'est ainsi que M. à travers ces propos nous relate en ces termes :

« Je suis de Allahé et j'ai 17 ans. Je viens d'une famille de huit personnes : 2 filles, 4 garçons et nos 2 parents. Nous étions très pauvres. Mes parents ne pouvaient pas nous donner à manger tous les jours. Alors j'ai décidé de partir en mobilité en complicité avec mes parents pour chercher de l'argent afin de nous assurer un mieux-être. C'est grâce à une connaissance qui était revenue du Gabon et qui apparemment avait une vie facile. Mon départ n'a pas trop changé grande chose car mes parents ont reçu deux fois seulement ma rémunération. Donc après deux ans de travail j'ai demandé à ma patronne pendant une période de fête que j'irai voir mes parents. Cela n'a pas été facile mais je suis rentrée » (M, âgé de 17 ans, garçon issu d'une famille pauvre de 6 enfants, Za-Kpota, 19/4/2020).

Il ressort du témoignage de M. que la décision d'aller en mobilité est d'abord individuel mais également collectif car soutenu ici par ses parents. Cette initiative s'explique également par les conditions défavorables que vit sa famille. Il s'agit d'une décision collective qui est considérée comme une stratégie familiale du fait qu'elle est prise sur la base de raisons justifiées : améliorer les conditions de vie familiale. Alors que les néoclassiques envisageaient la prise de décision à une échelle individuelle, la NEM propose de replacer l'acteur dans le contexte décisionnel plus large du foyer, ou même de la communauté de référence. Les coûts et bénéfices, ainsi que les probabilités de succès ou d'échec, doivent dès lors être calculés pour l'ensemble du ménage. La prise en compte de la structure familiale devient très importante : la taille de la famille, l'âge, le sexe et l'étape dans le cycle de vie des membres mais aussi les modèles de parenté (famille nucléaire ou élargie, etc.) influencent la disposition, les motifs et les attentes face à la migration (M. Dottridge, 2011). La mobilité des enfants fait partie donc de la panoplie anticrise du monde rural, le lissage des revenus auparavant obtenu par la diversification agricole, temporelle et sectorielle (grâce à l'alternance d'emplois agricoles et urbains) s'appuie désormais davantage sur la diversification spatiale des sources de revenus entre les membres de l'unité familiale (C. Guilmoto, 1997).

3.5-Précarité de vie familiale et réseaux relationnels

« Je suis père de 08 enfants et je suis forgeron, ma femme est ménagère. Nous sommes de Za-Kpota. Nos revenus financiers ne nous permettent pas de subvenir comme cela se doit aux dépenses de la maison. Alors après la formation en couture, notre grande fille, je lui

ai proposé de m'aider pour rassembler l'argent de sa libération. Alors j'ai vu une aladja à qui des gens confient les enfants pour m'aider à trouver un travail de ménagère pour ma fille. Elle me proposa de l'emmener avec elle en côte d'ivoire et me rassura des meilleures conditions que ma fille aura. Elle me faisait comprendre qu'une fois là-bas, ma fille aura pour faire ses propres activités. Suite à cela je me suis mis dans les démarches pour réunir les documents de ma fille. C'est ainsi que mon acte de naissance était erroné à propos de mon prénom. Et pour cela, il a fallu encore d'autres démarches que j'ai effectuées au niveau du tribunal et à la mairie. Elle me demanda combien j'ai dépensé en tout afin qu'elle me rétrocède les frais dépensés. Je lui ai dit de laisser, que je ne veux pas qu'elle me rembourse ce que j'ai eu à dépensé. Après tout ça et une fois dans le pays, cette dame confisque le passeport et les documents de ma fille afin qu'elle reste dépendante d'elle dans le pays. Après des années d'errance sans lendemain meilleur, ma fille a fugué là-bas. Mais la dame aladja bien qu'ayant constatée la disparition de ma fille depuis près de 3 mois, est allée rejoindre ses enfants sans se soucier de la disparition de mon enfant à moi. Suite aux larmes de ma femme et vue la peine que je ressentais, je suis allé au commissariat. C'est de là qu'une pression a été mis sur aladja et c'est une autre personne qui a retrouvé ma fille pour fuir avec elle et a contacté les policiers qui nous ont informé car la dame était bien connu sous un nom là-bas et c'est comme ça les choses ont pu aboutir jusque-là. » (M. DA, âgé de 50 ans, père de famille, Za-Kpota, 20/5/2020).

Il apparaît également dans le récit de ce père de famille que la base de la mobilité est la recherche de meilleures opportunités de vie. En ce qui concerne la situation économique de la famille, tous les entretiens nous ont révélés que la base de la décision de mobilité des enfants est due à leur niveau de vie défavorable ou à la pauvreté. Le départ vers la ville, est pour certain un rêve, qu'ils imaginent comme une opportunité d'avenir. Le changement de leur situation de vie, qu'ils espèrent tant, est stimulé par l'idée qu'elle sera plus prospère que celle qu'ils connaissent dans le milieu rural. Mais cette vision n'est pas toujours vraie la mobilité des enfants des régions rurales vers les régions urbaines n'est de loin pas toujours sans dangers. C'est dans cette perspective que (M. Ela, 1990) affirme que le lieu d'intelligibilité des sociétés africaines se définit autour de la confrontation entre les dynamiques du dehors et les dynamiques du dedans. La « culture de la migration » en Afrique de l'Ouest a une influence sur les perceptions des enfants comme des adultes concernant les tenants et les aboutissants de la migration Aussi il faut noter que la cellule familiale développe des stratégies d'adaptation de survie ou de subsistance. Celles-ci consistent à envoyer en mobilité un des enfants, sous la pression d'une conjoncture socio-économique défavorable, afin de surmonter les difficultés financières. Dans les années 1980, la nouvelle économie des migrations déplace l'échelle de l'individu vers l'unité familiale, considérée comme centrale dans la construction des logiques de choix, et substitue à la notion de maximisation des profits celle de diversification des risques.

3.6- Stratégie de réinsertion des enfants mobiles dans la Commune

Dans la commune de Za-Kpota, plusieurs structures interviennent dans la lutte contre la mobilité transnationale des enfants. Au nombre de ces structures, on compte les structures déconcentrées de l'Etat : le Centre de Promotion Sociale, le Commissariat de police, la mairie. Les organisations de la société civile comme l'UNICEF et Terre des Hommes à travers différents projets, développent des stratégies pour une lutte efficace contre le phénomène enfants.

Différentes stratégies d'intervention sont mises en place par ces acteurs en vue d'éradiquer le phénomène. Ces propos d'acteurs impliqués dans la lutte viennent à juste titre le confirmer.

« Je fais partir des points focaux c'est-à-dire les gens que l'UNICEF et OCPM (Office Centrale pour la Protection des Mineurs) ont choisi pour la protection des enfants. A Cotonou entre temps appelé Brigade des mineurs ils ne peuvent pas travailler dans tous les commissariats, ils ont créé les points focaux dans les commissariats et ses points focaux sont chargés de la protection des enfants quelques soit leur situation. Ils sont chargés de récupérer les enfants en situation difficile et nous travaillons avec les commissaires. L'OCPM en collaboration avec l'UNICEF ont créé des points focaux sur le fléau de la mobilité des enfants de Za-Kpota et les situations des traites des enfants. »
(M.CG. âgé de 45 ans, agent institutionnel, Za-Kpota, 15/6/2020).

L'agent institutionnel explique à travers ses propos comment avec ces organismes publics et de la société civile œuvrent pour assurer une protection aux enfants en situation de mobilité ou de traite. Pour le (PNPE, 2018), l'assistance concrète aux enfants victimes et à leurs familles est apportée par un grand nombre d'organismes étatiques, confessionnels et non gouvernementaux. Parmi ceux-ci figurent les Centres de Promotion Sociale (CPS), qui existent dans toutes les communes du Bénin, à effectif et moyen variables. En plus des acteurs étatiques, de nombreuses ONG nationales, internationales et des associations à base confessionnelle jouent un rôle significatif.

Un acteur institutionnel décrit ici quelques stratégies mises en place pour contrecarrer certains acteurs récidivistes dans le démarchage des enfants pour la mobilité transnationale.

« Il y a des parents qui acceptent en donnant leur accord mais quand ils n'ont plus les nouvelles de leurs enfants, ils se dirigent vers les mairies et commissariats de police. Ils vont se plaindre que telle personne a amené mon enfant sans mon consentement. Sachant que l'enfant est parti avec leur accord, nous leur mettons la pression afin qu'ils nous identifient le démarcheur qui a servi d'intermédiaires. Il nous arrive d'arrêter des membres de famille, parce que ces derniers refusent de collaborer ou qu'ils veulent protéger d'autres parents. Face aux multiples pressions, nous arrivons à remonter la chaîne jusqu'à localiser l'enfant pour le ramener. Il y a même un cas où suite à notre intervention, le démarcheur est arrivé avec l'enfant mais n'est pas venu le remettre à ses parents de peur de se faire arrêter. On a mis au point une action de patrouille « zéro (0) enfants dans les rues » qui consiste à patrouiller après la sortie des classes, les enfants qui sont dans les rues et à arrêter les véhicules transportant les enfants. Ce qui a motivé les parents à inscrire les enfants. Aussi avec l'UNICEF qui met en place des systèmes de contrôle et d'action avec les CPS, ainsi que de personnel et de matériels, nous observons une régression considérable de ce fléau. Donc nous mettons en place des dispositifs d'alerte sur

toute la ligne afin d'arrêter tous ceux qui pratiquent ces actes vis-à-vis des enfants. Mais cela nécessite beaucoup de moyens. Après les sensibilisations on met en place des représentants dans chaque quartier afin de nous avertir ou de nous informer le plus tôt possible et par suite nous nous dépêchons sur le terrain avec les éléments du commissariat. Et suite aux informations reçues, nous nous dirigeons vers le chef du village pour retrouver le domicile du concerné. Nos représentants sont en contact avec les commissaires et même certaines mères dont le père veut envoyer ces enfants. Donc nous avons des sources d'information discrètes susceptibles de nous informer sur chaque situation» (M.C.Z âgé de 35 ans, agent institutionnel, Za-Kpota, 15/7/2020).

Cet acteur institutionnel, par sa description nous renseigne sur les différentes stratégies mises en place pour une régression du fléau de la mobilité des enfants dans la commune. Ainsi, selon la Procédure de Prise en charge et Standards de la CEDEAO pour la Protection et la Réintégration des Enfants Vulnérables concernés par la Mobilité et des Jeunes Migrants, conscients de la nécessité d'agir, les pays d'Afrique de l'Ouest ont décidé de s'unir et de travailler ensemble pour améliorer la prise en charge de ces enfants. La coopération opérationnelle entre les pays d'Afrique de l'Ouest s'est progressivement transformée en un réseau régional de protection couvrant l'ensemble de l'espace CEDEAO et la Mauritanie. Le Réseau Afrique de l'Ouest pour la protection des enfants (RAO) s'est donné comme mission principale la protection transnationale des enfants et jeunes migrants qui se trouvent dans des situations difficiles, avec pour but leur réinsertion sociale tout en contribuant à créer avec et pour eux des perspectives d'avenir. Pour y parvenir, le RAO a été créé comme un mécanisme régional de coopérations entre les acteurs étatiques et de la société civile des pays de la CEDEAO. Les principes clés de cette coopération incluent le travail social en réseau, la complémentarité et la mutualisation des ressources humaines, matérielles et financières tant au niveau des États, de la société civile que des partenaires internationaux. Le RAO est un outil fonctionnel à disposition des pays d'Afrique de l'Ouest, permettant une coordination entre les systèmes nationaux de protection de l'enfance. Il offre le cadre et les instruments permettant de garantir une prise en charge transnationale de qualité des enfants nécessitant une réintégration entre le pays d'accueil et le pays d'origine, voire un pays tiers

3.7-Effets positifs de la mobilité transnationale des enfants

Cependant, malgré toutes ces dispositions régionales et communales, le phénomène perdure. Ce constat est illustré par les propos de cet acteur institutionnel.

« Le Centre de Promotion Social (CPS) à travers les journées de sensibilisation, vulgarise les inconvénients de la situation ce qui fait diminué le fléau mais néanmoins certains le font discrètement » (M.M. âgé de 45 ans, agent institutionnel, Za-Kpota, 15/5/2020).

D'après les propos de M .M, nous constatons que le phénomène de mobilité continue toujours mais discrètement. Abondant dans le même sens, M. A. conclu en ces termes :

« Ils ne sont pas nombreux ces enfants qui reviennent avec des motos et d'autres matériels pouvant attirer les autres. Cela s'explique par la gentillesse de certains démarcheurs qui assurent certains enfants en les aidants à conduire des motos où à leur trouver un travail rémunérateur qui leur permet d'être autonomes. Mais pour ces cas soit le démarcheur est un parent de l'enfant. Ce qui fait qu'une fois de retour au village, les autres enfants veulent aussi en bénéficier et ils décident de partir aussi.

Actuellement ce sont les démarcheurs qui partent et reviennent avec des motos et autres ce qui attirent les mineurs à vouloir partir aussi. » (M.AS. âgé de 45 ans, agent institutionnel, Za-Kpota, 16/4/2020).

Nous constatons à travers ses propos que les acteurs de ce phénomène malgré les difficultés qu'ils rencontrent continuent d'entraîner et d'encourager d'autres enfants par tous les moyens. Quant G. Massart, (2009), il rappelle que les enfants qui décident de migrer indépendamment possèdent souvent des informations (réelles ou erronées) sur les lieux vers lesquels ils se dirigent ainsi que sur les stratégies de subsistance qu'ils devront adopter une fois sur place. Quelques soient les risques et difficultés encourus, l'enfant souhaite avant tout avoir la liberté de partir. Mais il faut remarquer que pendant que d'autres enfants s'en sortent avec beaucoup de difficultés d'autres ont la chance d'avoir certaines facilités. Les témoignages recueillis auprès de certains enfants de retour en mobilité et de parents d'enfants en mobilité viennent confirmer la persistance de la mobilité malgré les nombreuses victimes malheureuses et les risques encourus.

« J'ai 17 ans. J'ai perdu ma mère à l'âge de dix ans. Mon père prenait bien soin de moi et de mes frères et sœurs. Malheureusement pour nous ses revenus ne permettaient plus à nourrir toute la famille car nous étions au nombre de 6. C'est un cultivateur. Il est allé voir une de mes tantes maternelles et ensemble ils ont décidé de m'envoyer chez une amie de ma tante à Lomé. Ma tante avait pleinement confiance en cette amie pour l'aider dans les travaux domestiques et son commerce moyennant une rémunération. En ce moment, j'avais 12 ans. Cette dame a pris soin de moi comme si j'étais sa fille. J'ai même suivi une formation de couturière. Si je suis rentrée c'est parce qu'elle a rejoint ses enfants en Italie. Je rends grâce aujourd'hui » (M.. âgé de 17 ans, fille d'une famille, Za-Kpota, 21/5/2020).

Dans son discours, elle relate les meilleures conditions dans lesquelles elle a vécu lors de sa mobilité. Elle a eu la chance de tomber en de bonne main et déclare « *cette dame a pris soin de moi comme si je suis sa fille* ». Par la même occasion elle a pu se faire former en couture. Nous remarquons que sa mobilité a bien été bénéfique pour elle ; elle a non seulement été bien traitée mais aussi a reçu une formation en couture. L'Observatoire ACP sur les migrations dans son Dossier d'information ACPOBS/2013/DI10 2017 affirme que, la mesure dans laquelle la migration est une expérience positive ou négative dépend d'un large éventail de facteurs différents selon les contextes, avec les personnes rencontrées et selon les divers moments du parcours. Bien que les situations d'exploitation ne sont pas à sous-estimer, il faut aussi se pencher sur les bénéfices que peuvent tirer les enfants d'une migration tels qu'une meilleure éducation ou formation, de meilleures opportunités économiques et sociales, un meilleur accès aux services de santé, parmi d'autres (M. Dottridge, 2011). L'Association Grupo de Trabajo Redes (2004) a ainsi interrogé des enfants migrants devenus domestiques dans trois villes péruviennes (Lima, Cajamarca y Pucallpa) et la majorité d'entre eux ont fait référence à des situations positives dans lesquelles ils vivaient. Ils étaient traités avec affection, patience et amour par leurs employeurs (Témoignage de Milulka, 15 ans, en mai 2004 ; AGTR, 2004). L'apprentissage qu'ils en ont retiré a été particulièrement valorisé et certains ont même souligné les opportunités et les commodités auxquels ils avaient accès du fait de vivre et de travailler dans une zone urbaine. Nous avons écouté le témoignage d'une mère d'enfants en mobilité qui vient confirmer l'aspect positif de la migration.

« Je suis vendeuse d'orange et mon mari est cultivateur. Nous avons 07 enfants. Nous n'avons pas une meilleure condition de vie car nous n'arrivons pas à bien subvenir au bien-être de notre foyer c'était

difficile. Lorsqu'un des enfants tombait malade, nous étions incapables de l'amener à l'hôpital et on le traitait traditionnellement. En procédant ainsi nous avons failli perdre un enfant. Suite à cela notre entourage nous a proposé d'envoyer au moins un enfant en mobilité afin que sa rémunération nous permette de mieux nous occuper des autres. Après plusieurs réflexions et hésitations mon mari et moi avons décidé d'envoyer l'aînée puisqu'elle avait déjà 15 ans. Nous l'avons envoyé chez une connaissance au Nigeria. Cette dernière s'est chargée de lui trouver un travail de domestique dans une maison. Ces personnes prennent bien soin de notre fille. Elle a eu la chance aussi de se faire former en couture là-bas. Elle se porte bien et nous avons de ses nouvelles. De temps à autre, elle nous envoie de l'argent ou des vivres pour prendre soin de ses frères et sœurs. Il y a quelques mois elle a demandé à ce que sa sœur cadette la rejoigne puisqu'elle lui a aussi trouvé une dame chez qui elle va travailler en tant que domestique. Ce qui a été fait. Par la grâce de Dieu, elles vont toutes les deux bien aujourd'hui. Jusque-là nous n'avons aucun problème. Moi-même j'ai été les voir et je peux vous dire que nous avons vraiment eu de la chance » (Mme D, âgé de 45 ans, mère de famille à Za-Kpota, 20/7/2020).

Bien que ces cas soient rares, les propos recueillis nous ont amené à prendre conscience que la mobilité peut être aussi favorable. Cette mobilité leur a permis d'accéder à un travail, à un mieux-être et un avenir prometteur. Le Rapport régional de synthèse - Projet «Mobilités» stipule que la mobilité des enfants rime aussi bien avec risques et vulnérabilité qu'avec opportunités et développement personnel. En effet, si la mobilité des enfants les rend très vulnérables aux abus, à l'exploitation, à la coercition, à la tromperie et à la violence, il ne faut pas oublier que cette mobilité leur offre aussi des possibilités d'accès à l'éducation, de contribuer aux revenus de leur famille, de développer de nouvelles compétences ou de réaliser d'autres aspirations. Dans ce même ordre d'idée il interpelle sur le fait que la mobilité d'un enfant peut entraîner un accroissement de sa vulnérabilité tout comme une augmentation d'opportunités. A priori, les causes et les conséquences de la mobilité ne sont donc ni positives, ni négatives. Il faut en faire l'inventaire pour établir si la mobilité de l'enfant lui est partiellement ou globalement préjudiciable, ou favorable (J. Sahgui, 2017). L'ONG Terre des Hommes à travers ses analyses dans « La valeur ajoutée de l'accompagnement protecteur des enfants. » affirme que sans nier l'existence de la traite et les risques liés à la mobilité et aux travaux dangereux, l'analyse des situations vécues par les enfants a permis de revisiter l'application systématique du statut de victime aux enfants en situation de mobilité. A de rares et graves exceptions près, les enfants trouvent également de solides raisons de positiver leur situation et refusent d'être considérés et traités comme des victimes. Ils revendiquent également le respect en tant que travailleurs et en tant qu'enfants, en réclamant le droit de mener à bien le projet qui les a conduits à migrer. Pour les enfants, comme pour leurs familles, la mobilité est appréhendée comme une source d'opportunités. Il déclare également que le manque de discernement entre les situations de traite et celles de mobilité volontaire s'est traduit dans bien des cas par l'échec des politiques de retour/rapatriement systématique des enfants. Les équipes ont rapidement constaté l'incompréhension des enfants et des familles, voire leur désapprobation à ces retours « forcés ». Ils se sont soldés, dans bien des cas, par un nouveau départ des enfants dans des conditions encore plus dangereuses parce que clandestines pour contourner les postes frontaliers ou les grands axes routiers. La confiance entre les acteurs formels de protection des enfants, d'une part, et les enfants et leurs familles d'autre part s'en est trouvée mutuellement compromise. Aussi selon les dires de ces

interventions, les personnes qui les ont motivés pour leur mobilité ont joué un très grand rôle pour leur insertion au sein des familles dans le pays de destination.

4- Discussion

Par le passé, les familles recomposées n'étaient pas source d'angoisse et de difficultés pour les enfants issus du premier ménage. Les sociétés endogènes béninoises avaient fondé leur conception de la famille sur une base communautaire. A travers la diversité culturelle qui décrit la société béninoise, l'enfant était perçu comme le «bénéfice» du père ou de la famille élargie et demeurait l'enjeu fondamental des comportements matrimoniaux. La richesse d'une famille sans enfants et même la monogamie à certains endroits étaient considérées comme un signe de pauvreté, l'enfant constituant «l'assurance vieillesse» des parents (J. Igue, 2014). Ainsi, quand un enfant devenait orphelin de père ou de mère, il était dans un autre ménage afin de lui assurer une éducation pleine et épanouie. Aujourd'hui, ces pratiques sont moins courantes.

De plus, la volonté des enfants et jeunes en mobilité d'assumer des responsabilités envers les membres de leur famille est récurrente et dépasse largement le cadre de l'Afrique (S. Ammassari, 2004). Par exemple en Chine contemporaine, on retrouve le même discours, portant sur les mêmes objectifs : permettre l'éducation de ses cadets et la prise en charge de leur santé et enfin participer à la reproduction (matérielle et symbolique) des aînés. On ne peut s'empêcher de percevoir l'abnégation en lisant ces milliers de témoignages qui répètent inlassablement les mêmes logiques. Faute de prise en charge collective, plus large, le devoir de partage, de solidarité, de sacrifice est inlassablement évoqué pour justifier la migration (G. Massart, 2009).

Mais de nos jours, avec l'effritement de la solidarité organique, la dégradation des valeurs traditionnelles et la désagrégation des structures traditionnelles, le fait d'envoyer un enfant dans un autre foyer ou de l'accueillir n'a plus pour objectif premier de servir l'intérêt de l'enfant. Les familles ne se limitaient pas à ce qu'on appelle la famille dite nucléaire (avec le père, la mère et les enfants). Mais elle se présente sous la forme d'une chaîne dont les maillons, constitués par les différentes familles nucléaires, se soutiennent mutuellement (B. Pirot, 2004). Le fonctionnement de ce type de famille ne laisse pas la place à la présence d'enfants orphelins ou délaissés. Dans ce type de société, la solidarité communautaire domine et la prise en charge de l'enfant, par un autre membre de la famille élargie oncle, tante, même ami sera toujours assurée. La grande communauté familiale éclate. Les difficultés que l'enfant peut rencontrer dans sa cellule familiale ne concernent donc plus que la famille nucléaire (J. Alladatin, 2012). Ce changement est au fondement même de la crise familiale, l'enfant s'affirme en tant qu'individu à part entière, il existe pour lui-même et non pour sa famille.

Au-delà de l'insuffisance de ressources économiques, se trouve la dégradation de la solidarité traditionnelle. Ainsi, selon la théorie du fonctionnalisme, la famille étant le système social ou l'institution sociale dans laquelle l'enfant doit retrouver toutes ses sécurités, devient parfois source d'insécurité ou de traumatisme.

Par ailleurs, difficultés qu'ils rencontrent continuent d'entraîner et d'encourager d'autres enfants par tous les moyens. (Hashim I., & Thorsten D., 2011) rappellent que les enfants qui décident de migrer indépendamment possèdent souvent des informations (réelles ou erronées) sur les lieux vers lesquels ils se dirigent ainsi que sur les stratégies de subsistance qu'ils devront adopter une fois sur place. Quelques soient les risques et difficultés encourus, l'enfant souhaite avant tout avoir la liberté de partir. Mais il faut remarquer que pendant que d'autres enfants s'en sortent avec beaucoup de difficultés d'autres ont la chance d'avoir certaines

facilités. C'est ainsi que certaines ONG offrent un cadre et les instruments permettant de garantir une prise en charge transnationale de qualité des enfants nécessitant une réintégration entre le pays d'accueil et le pays d'origine, voire un pays tiers.

Conclusion

Depuis une vingtaine d'années, les mobilités spatiales sont apparues comme une dimension centrale des sociétés contemporaines. Ainsi, la mobilité s'est imposée dans diverses disciplines et porte sur divers objets de recherche. Dans le domaine de la sociologie, le concept n'est pas nouveau. Traditionnellement, il concerne le changement social dans une société bien délimitée: mobilité résidentielle, mobilité occupationnelle, ascendante, descendante, etc. Il s'agit d'un paradigme qui traverse diverses disciplines et traite de façon générale du point de vue du mouvement et de l'absence de mouvement dans des espaces différenciés.

Au regard des résultats obtenus sur le terrain, bien que la cause première de la mobilité soit la précarité des familles qui motive individuellement ou de façon collective le départ en mobilité des enfants s'inscrivant généralement dans une logique de diversification des sources de revenus et de stratégie de survie, il est important de souligner que certains enfants ont motivé leur décision de voyager sous l'influence d'autres facteurs tels que (l'irresponsabilité de leur parent (père), le décès d'un des parents ou sous l'influence des effets négatifs de la polygamie (famille nombreuse). En accomplissant leur projet de mobilité, les enfants sont dans un premier temps vulnérables lors de leurs déplacements. Ils peuvent être sujets à des arnaques, tracasseries, des maltraitements et abus de toute sorte. C'est dans ce sens que, plusieurs structures étatiques ou non se sont mobilisées pour mettre en place des programmes de protection des enfants ainsi que des stratégies de réinsertion des enfants afin d'éradiquer le phénomène. S'il s'agit certes d'un sujet très grave, il ne faut pas se limiter à la question de la négativité du phénomène, car bien qu'elle rende l'enfant plus vulnérable, la mobilité transnationale peut aussi ouvrir un éventail d'opportunités. Certaines de ces opportunités sont : l'apprentissage d'un métier, l'opportunité de travailler et aider sa famille (souhait exprimé par un grand nombre d'enfants interviewés).

Références bibliographiques

ALLADATIN Jacques, 2012, « Les réseaux familiaux « Hloua » de la côte béninoise dans les migrations de pêche en Afrique de l'Ouest et du Centre : entre continuité et rupture », In *Études caribéennes*, consulté le 04 novembre 2019. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/6073> ; DOI : 10.4000/études caribeennes.6073.

AMMASSARI Savina, 2004, « From nation-building to entrepreneurship: the impact of élite return migrants in Côte-d'Ivoire and Ghana », In *Population, Space and Place*, Vol 2, n°97-98, p.37.

ANTOINE Harrius., 1980, *L'automobile et la mobilité des français*, Paris, La Documentation française, J.-P. Orfeuill, op. cit. Dans la préface de l'ouvrage Michel Bonnet et Dominique Desjeux (dir.), *Les territoires de la mobilité*, Paris, PUF, 258p.

AURIOL Laurent, 2002, « Human Ressources humaines en sciences et en technologie : mesure et mobilité internationale ». In *La mobilité internationale des travailleurs hautement qualifiés*. Paris, *Organisation de coopération et de développement économiques*, vol. 5, n° 9, p.37

ACP 2013, *La migration des enfants : volonté ou obligation?* Dossier d'information ACPOBS/2013/DI10.

CATHERINE Bernard, 2005, «Les lieux de la famille», In *Espaces et sociétés*, vol. 2, n° 120-121. Voir notamment Dominique Desjeux, Anne Monjaret, Sophie Taponier, Quand les Français déménagent, Paris, PUF, p.27

CUSSET Pierre-Yves, 2011, *Le lien social*. Paris, Éditions Armand Colin, 211p.

DOTTRIDGE Michel, 2011, *Exploring methods to protect children on the move, a handbook for organizations wanting to prevent child trafficking, exploitation and the worst forms of child labour*, Terre des Hommes International Federation, <http://resourcecentre.savethechildren.se/library/exploring-methods-protect-children-move-handbook-organisations-wanting-prevent-child>, 16 mai 2020.

ELA Jean-Marie, 1990, *Quand l'Etat pénètre en brousse : les ripostes paysannes en crise*, Paris, Karthala, 217p.

GUILMOTO Christophe, 2000, « La dynamique interne des réseaux migratoires dans les pays en développement », In *Population* (French Edition), 55e Année, No. 1. (Jan.-Feb.) : 105-135. DOI: 10.2307 /1534767

HARRIS Jacques & TODARO Michel, 1970, *Migration, unemployment and development: a two sector analysis*, American Economic Review, vol. 7, n° 23, p.21

HARBINSON Sophi, 1981, "Family Structure and Family Strategy", In *Migration and development*, vol. XI, n° 09, p.31

HASHIM Ibn & THORSTEN Deck, 2011, "Child Migration", In *Africa, London and New York: Zed books with the North African Institute*, vol. 1, and n° 120-121, p.11

IGUE John, 2004, *Les migrations ouest africaines*, Paris, PUF, 215p

IMOROU Aboubakari, 2008, *Etude ethnographique des mobilités des enfants et des jeunes en Afrique de l'Ouest. Le coton et la mobilité: les implications d'une culture de rente sur les trajectoires sociales des jeunes et enfants au Nord-Bénin*. Plan Waro, TDH, Lasdel Bénin, 121p

ITOUA François, 1914, *Famille, enfants et développement en Afrique*, Paris, PUF, 311p.

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), 2013, *Recensement Général de la Population et de l'habitat* (RGPH), Quatrième édition, Cotonou au Bénin.

Decision Making, in Gordon F. De Jong and Robert W. Gardner Eds., Migration

KAUFMANN Valéry, 2004, «Motility: Mobility as capital», In *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 28, n° 4, p.17

LAURENT Emmanuel, 1965, *Le paupérisme et les associations de prévoyance : Nouvelles études sur les sociétés de secours mutuels, Histoire-économie politique-administration*. Paris, Édition Guillaumin, tome1, 271p.

LENOIR Roger, 1985, *Le Tiers Monde peut se nourrir*, Petit guide de méthodologie de l'enquête, Université Libre de Bruxelles, 72p.

MASSART Guy, 2009, *Les pratiques de mobilité des enfants et des jeunes en Afrique de l'Ouest: analyses de leurs motivations et expériences*. Récupéré sur: <http://masscabas.net/pdf/article%20mobilit%C3%A9%20Massart.pdf>, 17 août 2020.

ONU 2009, *International Migration Trends, Population Division*, Genève, disponible à l'adresse: http://www.unctad.org/en/docs/emditctncd_10_en.pdf, 11 mai 2020.

OCDE 2014, *Perspectives des migrations internationales 2014*, Éditions OCDE. En ligne à http://dx.doi.org/10.1787/mig_outlook-2014-fr, consulté le 8 avril 2020.

OMI 2008, "World migration 2008, Managing labour mobility", In *the evolving global economy*, World Migration Report Series, vol. 4, p.17

PIROT Bernard, 2004, *Les enfants des rues d'Afrique Centrale, Douala et Kinshasa. De l'analyse à l'action*, Paris, Karthala, 217p.

TODARO Marc, 1971, « L'exode rural en en Afrique et ses rapports avec l'emploi et les revenus », In *Revue Internationale du Travail*. n°105, Vol.5.

ZOUITEN Murielle, 1995, *Migration, réseaux familiaux et stratégies d'insertion urbaine des migrants ruraux au Maroc*. Étude exploratoire du cas de l'agglomération de Salé. Faculté de l'Aménagement. Thèse présentée à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Philosophise Doctor (Ph.D.) en Aménagement, Paris, l'Harmattan, 311p